

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le vingt et un mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme CAILLER, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, Mme COGNEAU, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, M. TESSIER, M. ABELS, M. PINARD.

Absents : Mme HELIOU qui donne pouvoir à Mme BLENET, Mme FROIN, Mme MUSART, Mme SEGRETAINE, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une question supplémentaire a été inscrite à l'ordre du jour au point 7, concernant la proposition d'avancements de grade pour le personnel communal.

I – VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2019 et de maintenir les taux des taxes d'imposition votés en 2018. Avec les bases notifiées par les services fiscaux, le produit se répartirait ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux	Bases 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation	13,14%	1 523 232.00	208 269.00
Taxe foncière bâtie	17,92%	949 400.00	170 132.00
Taxe foncière non bâtie	47,50%	126 100.00	59 898.00
TOTAL produit			438 299.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes d'imposition pour l'année 2019.

II – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

- Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par Mme LIMET, inspectrice du Trésor, pour le budget 2018.

Ces comptes sont en concordance et laissent apparaître les résultats suivants :

Investissement

Dépenses	317 561.57 €
Recettes	386 529.91 €
Excédent 2018	68 968.34 €
Déficit N-1	155 891.31 e
Résultat 2018 - Déficit	86 922. 97 €
Besoin de financement avec RAR	153 522.97 €

Fonctionnement

Dépenses	914 435.49 €
Recettes	1 081 280.20 €
Excédent	166 844.71 €
Excédent N-1	145 203.63 €
Résultats cumulés	312 048.34 €

- Compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget de la commune pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal vote pour désigner un président de séance. M. MATIAS Alain, maire-adjoint est élu à l'unanimité.

Le Maire quitte la salle de Conseil. Le Président, M. MATIAS fait alors procéder au vote des comptes présentés par Monsieur le Maire, avec les résultats suivants, qui sont approuvés à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	317 561.57 €
Recettes	386 529.91 €
Excédent 2018	68 968.34 €
Déficit N-1	155 891.31 €
Résultats cumulés	86 922. 97 €
Besoin financement avec RAR	153 522.97 €

Fonctionnement

Dépenses	914 435.49 €
Recettes	1 081 280.20 €
Excédent	166 844.71 €
Excédent N-1	145 203.63 €
Résultats cumulés	312 048.34 €

- Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 312 048.34 €
- Un déficit d'investissement avec restes à réaliser de 153 522.97 €

-Décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Excédent de Fonctionnement	au compte R 002	158 525.37 €
Autofinancement	au compte 1068	153 522.97 €
Déficit d'investissement	au compte D 001	86 922.97€

III – PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur le Maire présente les chiffres proposés pour le budget 2019, étudiés lors de la commission générale du 11 mars 2019.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget suivant :

Fonctionnement

- Recettes : 1 171 828.65 €
- Dépenses : 1 171 828.65 €

Investissement

- Recettes : 916 108.97 €
- Dépenses : 916 108.97 €

Monsieur le Maire présente une note de synthèse des principales opérations d'investissement prévues au cours de l'année et des graphiques regroupant les résultats des dernières années, avec notamment, les marges d'autofinancement des investissements et l'évolution de la dette

Il donne également quelques informations sur le rapport d'orientation budgétaire de la communauté de communes présentant la situation financière du territoire.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du reversement des amendes de police, le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants. Le versement de cette subvention est conditionné au fait de réaliser un projet d'aménagement nouveau, notamment sur la sécurité des élèves aux abords des écoles, dont l'acquisition de matériel de type radar pédagogique et de signalisation.

Le dossier doit être transmis au Département pour le 29 mars 2019.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département pour l'opération suivante :

- Acquisition d'un radar pédagogique mobile et de panneaux de signalisation pour sensibiliser les automobilistes qui passent devant le groupe scolaire situé rue des Lavandières (RD 19), et à proximité des arrêts de bus du transport scolaire.

Un devis a été demandé auprès de 2 fournisseurs spécialisés dans ce genre d'équipement :

- Radar pédagogique - Elan-Cité : 1 954.80 € HT
- Panneaux spécifiques - SES : 198.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire l'acquisition de ce matériel pour améliorer la sécurité des élèves, représentant un montant de dépense de prévisionnel de 2 153.30 € HT,

- S'engage à réaliser cette opération sur l'année 2019 et à l'inscrire au budget en section d'investissement,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération susvisée.

V – MAISON MEDICALE

o Avenant entreprise R.T.L

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de construction d'un pôle de services à la personne, il est proposé des modifications sur le marché du lot n°1 – VRD qui vont entraîner une plus-value devant faire l'objet d'un avenant :

Lot n°1 – VRD : Entreprise ROIFFE TRAVAUX LOCATION (RTL)

Avenant n°1

- Complément d'enrobé et bordures sur le parking visiteurs

Montant marché initial H.T.	21 645.00€
Travaux en diminution H.T.	/€
Travaux en augmentation H.T.	3 771.00€
Avenant n° 1 H.T.	3 771.00 €
Montant rectifié du marché H.T.	25 416.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de passer l'avenant pour le lot n°1 tel qu'il a été présenté
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

o Avenant Maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de construction d'un pôle de services à la personne, il est proposé des modifications sur le marché de maîtrise d'oeuvre qui vont entraîner une moins-value devant faire l'objet d'un avenant :

MAITRISE D'OEUVRE – 3IA SAS

Avenant n°1

- Modification des honoraires de maîtrise d'oeuvre

Montant marché initial H.T.	32 000.00 €
Travaux en diminution H.T.	4 840.00/€
Travaux en augmentation H.T.	/€
Avenant n° 1 H.T.	4 840.00 €
Montant rectifié du marché H.T.	27 160.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de passer l'avenant pour le marché des honoraires de maîtrise d'oeuvre tel qu'il a été présenté .
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

VI – DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

- Aliénation de chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle les deux demandes d'acquisition des chemins ruraux suivants :

- Chemin rural n° 66, représentant une superficie d'environ 197 m², qui dessert la propriété de M. LEMAIRE, au lieu-dit « Les Ferrands »
- Chemin rural n° 50, d'une superficie d'environ 508 m², qui dessert exclusivement la propriété de la famille TESSIER, au lieu-dit « la Rougelière »

Il présente la demande de Mme DELHOMMAIS Carine, qui souhaite acquérir une partie du chemin rural n°39, au lieu-dit « la Gentillerie », qui dessert sa propriété.

Il rappelle qu'une procédure particulière est nécessaire pour permettre l'aliénation d'un chemin rural :

- Constitution d'un dossier d'enquête par un géomètre, comprenant une notice explicative, des plans cadastraux et des plans de division
- Enquête publique d'une durée de quinze jours réalisée par un commissaire enquêteur désigné par arrêté municipal, pour permettre au public de formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet
- A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions dans un rapport qu'il remet en mairie
- La vente est ensuite officialisée par un acte notarié.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la décision de vente, ses modalités et fixer le prix en fonction de la valeur du marché.

Christophe TESSIER, en sa qualité de membre du conseil municipal et acquéreur du chemin rural n° 50, ne prend pas part au vote de cette délibération.

Considérant la situation des parties des chemins concernées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne un avis favorable à

- à l'aliénation partielle des CR n° 39 et 66
- à l'aliénation totale du CR n° 50
- à la vente aux demandeurs ci-dessus désignés

Il décide :

- De lancer la procédure et l'enquête publique pour les trois dossiers, ce qui pourra permettre de faire une seule enquête publique,
- Fixe le prix de vente à 0.35 € le mètre carré pour les trois chemins
- L'ensemble des frais d'acquisition (bornage, enquête publique et acte notarié) seront à la charge des acquéreurs.
- Un cabinet de géomètre sera recruté pour effectuer le bornage des parcelles.
- L'étude notariale NOTA GROUP sera chargée de contractualiser les ventes.
- M. Jean-Pierre LEMAIRE, acquéreur d'une partie du CR n° 66 devra signer une convention avec VEOLIA en raison de la présence d'une bouche à clé.
- Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les actes relatifs à cette vente.

○ SIEIL – Adhésion CC Touraine Ouest Val de Loire

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a statué sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur cette adhésion à la compétence « éclairage public » du SIEIL et par conséquent sur la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-84 en date du 11 décembre 2018,

Approuve l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

○ Projet Village de marques

Vu le projet de Village de Marques sur la ZA ISOPARC, sur la commune de Sorigny, dénommé « **Loire Valley Village** » ;

Vu la présentation du projet faite lors du **comité syndical du SMAT le 15 juin 2018**;

Considérant que ce projet correspond à une offre commerciale d'ampleur régionale ;

Considérant que le SCoT distingue l'offre commerciale de proximité pour les besoins quotidiens des habitants, qui doit se développer en centre-ville et centre-bourg, de l'offre pour des besoins hebdomadaires et de l'offre pour des besoins exceptionnels ;

Considérant que le projet de village de marques correspond à cette troisième catégorie et ne peut donc être soumis aux objectifs du SCoT concernant les besoins quotidiens ou même réguliers ;

Vu le DOO du SCoT (page 68) qui ajoute comme objectif l'inscription des « sites d'activités dans une gamme d'offres complémentaires » ;

Considérant que le projet correspond bien à une offre qui n'existe pas encore sur le territoire du SCoT de l'agglomération tourangelle ;

Vu le PADD du SCoT, et notamment l'orientation « une métropole active pour développer l'emploi et produire des richesses » qui comporte l'axe « conforter le rayonnement et l'attractivité commerciale de l'agglomération tourangelle en opérant un saut qualitatif » ;

Vu le compte rendu du comité syndical du SMAT du 15 juin 2018 indiquant que l'on peut trouver dans les éléments susmentionnés le fondement juridique de la compatibilité du projet de Village de Marques avec le SCoT, et ce d'autant qu'il est précisé que « le commerce de l'agglomération tourangelle rayonne sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire voire au-delà. Le SCoT souhaite affirmer sa vocation de pôle commercial majeur en asseyant son attractivité sur une offre commerciale appelée à évoluer autour de trois axes » ;

Vu le premier axe qui stipule qu' « une offre nouvelle plus qualitative en matière d'enseignes et de circuits de distribution, que quantitative, qui permettra de mieux répondre aux besoins de consommation et de diversifier l'offre dans l'optique de conforter l'attractivité commerciale de l'agglomération » ;

Vu le DOO du SCoT qui indique que le développement commercial « se fonde sur l'armature urbaine notamment constituée des espaces préférentiels de développement », et qui précise que la commune de Sorigny constitue bien un espace de développement préférentiel ;

Considérant que le PADD du SCoT affirme à de nombreuses reprises que le territoire couvert correspond à une « armature urbaine polarisée » ;

Considérant que le développement du secteur de Sorigny répond à cet objectif global de répartition du développement sur l'ensemble des pôles délimités par le SCoT et que l'objectif global est bien de développer « Une métropole active pour développer l'emploi et produire des richesses », conformément au DOO ;

Considérant que le SCoT - et notamment le DOO - ne limite pas les nouvelles implantations commerciales au sein des localisations préférentielles puisqu'il indique qu'en dehors de ces localisations, les locations seront uniquement à éviter ;

Vu la présentation faite au conseil d'administration de l'**Association des Maires d'Indre-et-Loire** le 27 juin 2018 et le vote favorable par 27 pour, 12 contre et 2 abstentions ;

Vu la présentation faite au **Conseil Départemental** le 13 juillet 2018 et le vote favorable par 18 pour, 16 contre et 3 abstentions ;

Vu la lettre de soutien au projet de l'ancien ministre du commerce Hervé NOVELLI ;

Vu la lettre de soutien au projet du sénateur d'Indre-et-Loire Pierre LOUAULT ;

Vu la lettre de soutien au projet du député d'Indre-et-Loire Daniel LABARONNE ;

Vu la lettre de soutien au projet du député d'Indre-et-Loire Philippe CHALUMEAU ;

Vu la lettre de soutien au projet de la députée d'Indre-et-Loire Sophie AUCONIE ;

Vu la lettre de soutien au projet de la vice-présidente du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire Sylvie GINER ;

Vu la lettre de soutien au projet de l'ancien préfet de la Région Centre Val de Loire Michel CAMUX ;

Vu le communiqué de presse du 23 novembre 2018 du Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire Jean-Gérard PAUMIER ;

Vu l'étude d'impact demandée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Touraine, et réalisée conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube et de Troyes ;

Considérant l'impact économique et touristique du projet pour la Touraine ;

Considérant la qualité architecturale du projet et la prise en compte de l'environnement ;

Considérant la localisation du projet au sein de la ZAC ISOPARC, conçue pour accueillir des activités industrielles, commerciales ou tertiaires ;

Considérant la qualité des infrastructures routières et les études de trafic réalisées ;

Considérant la création d'emplois nette envisagée, entre 500 et 600 emplois ;

Vu la délibération n° 2018.12.A.1.8. du conseil communautaire de Touraine Vallée de l'Indre en date du 13 décembre 2018, portant sur la motion de soutien pour le projet « Loire Valley Village » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, décide :

- **De soutenir** le projet de création de « Loire Valley Village » en demandant néanmoins le dépôt d'un nouveau projet par les investisseurs qui prendra en compte les remarques formulées par les instances départementales et nationales et en y associant dans une large concertation préalable les différentes communautés de communes du Département de l'Indre et Loire dont la Métropole et la ville de Tours, le SMAT, le Conseil Départemental de l'Indre et Loire, le Conseil Régional ainsi que les différentes communes du territoire de Touraine Vallée de L'Indre et leurs habitants pour faire en sorte que ce projet devienne un véritable atout pour la Touraine.

- **De demander** un réexamen de ce nouveau dossier auprès des instances nationales.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

- Proposition avancement de grade

Monsieur le Maire présente une proposition d'avancement de grade pour 3 agents, au titre de la promotion interne pour un agent, formulée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Grade actuel	Grade proposé	Date d'effet
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2019
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2019
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	22/05/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte les avancements de grade proposés,
- décide de créer le poste correspondant,
- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel et de supprimer l'ancien poste.

VIII – GROUPES DE TRAVAIL

- Patrimoine pour réhabilitation lavoir et abords et signalétique

Après étude du devis de l'entreprise BAUDRY, les prestations proposées correspondent aux travaux envisagés, la commande va donc pouvoir être passée. L'accès, qui est maintenant végétalisé, va être laissé en l'état. Des plantations seront faites aux abords. Un circuit va être créé pour la mise en valeur du petit patrimoine (place de la Maire, loge, lavoir, croix) avec l'achat de trois totems et de panneaux dont les textes sont en préparation.

- Peintures salle de la Baronne

Seulement deux personnes étaient présentes pour le groupe de travail réuni en vue du choix du coloris en vue de refaire les peintures de la salle de la Baronne. Un échantillon est proposé au conseil municipal.

Les portes intérieures seront repeintes à l'identique des portes extérieures. Ces dernières sont assez dégradées en raison de plusieurs effractions.

- Espaces verts

En raison de plusieurs absences, ce groupe de travail pourra être reconduit.

Dominique DUPOISSON a élaboré un projet de plantations pour le bourg, d'après un texte de Balzac, qui énumère dans l'un de ses livres, les plantes de la Région utilisées pour des bouquets, et parle également de rosiers et de lys.

Les agents techniques ont coupé entièrement les haies du parking et du terrain derrière l'église ; les souches vont être enlevées prochainement sauf celles du parking. Un espace végétalisé sera à prévoir. Le groupe de travail devra se réunir rapidement pour étudier les suites de l'aménagement.

- Projet vente bâtiment ancienne poste

Les membres du groupe de travail ont effectué une visite approfondie des locaux. Après avoir étudié les prix pratiqués pour des bâtiments équivalents dans le bourg, en tenant compte des caractéristiques d'un commerce, le prix de vente est évalué entre 65 000 € et 70 000 €. Le bâtiment ne comporte pas de terrain, la façade est à rénover et d'importants travaux sont à faire à l'intérieur. Monsieur le Maire doit rencontrer et proposer cet ordre de prix aux acquéreurs potentiels.

IX – VIE LOCALE

- Carte scolaire lycées : Monsieur le maire présente le compte rendu de son entretien avec le DASEN. Le collège d'Azay le Rideau est bien rattaché au lycée de Chinon, mais la carte scolaire va être redéfinie en 2020. La commune devra alors demander à changer de secteur pour être rattachée à l'agglomération. En attendant, une attention particulière sera prêtée à chaque demande de dérogation pour le lycée Jean Monnet.

- Sortie scolaire à l'Assemblée Nationale: suite à une visite de la Députée dans une classe CM2 de l'école, une subvention exceptionnelle va être demandée à la commune pour permettre aux élèves d'aller visiter l'Assemblée Nationale lors d'une session parlementaire.

- Séverine BLENET et Sébastien CORNEAU ont rencontré un responsable de l'association de la cantine qui leur a présenté un bilan de fonctionnement. Il a fourni la liste des besoins

en renouvellement de matériel dont le financement est généralement pris en charge aux deux tiers par la commune et un tiers par l'association. Cet investissement représenterait une dépense moyenne de 3500 € par an pour la commune. Cette année, le budget est plus important, l'association investit dans du matériel pour le froid et la commune dans une sauteuse et un fourneau.

- Une réunion de la commission scolaire avec les délégués de parents et les enseignants, initialement prévue le 1^{er} avril pour étudier l'aménagement futur du terrain acheté près de l'école, doit être reportée à une date ultérieure en raison d'autres réunions à cette date.

- La distribution du bulletin municipal est prévue la semaine prochaine.

- La course cycliste Joué-Saint-Epain-Joué, organisée par l'UC Joué les Tours, traversera la commune, dimanche prochain 24 mars.

- La première campagne de capture et de stérilisation des chats errants dans le centre bourg, est fixée du 2 au 19 avril, sauf le week-end. Les riverains seront prévenus.

- Prochaines manifestations :

- 31 mars : Vide dressing des P'tits Thilouzains au gymnase
- 1^{er} au 5 avril : semaine de la radio à l'ALSH, interview du Maire le 5/04

X - INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des réunions de la TVI et autres EPCI qui se sont déroulées en février et mars, ainsi que des prochaines réunions.

Il prend également connaissance des dossiers en cours pour Touraine Vallée de l'Indre :

- Enquête projet de tiers-lieu (espace de travail commun de proximité ou « coworking »)
- Désignation d'un représentant pour l'opération « sur les Chemins des Talents et Savoir-faire », Dominique Dupoisson accepte de rester déléguée de la commune
- Projet de panneau d'affichage électronique, simple face pour la commune
- Lancement du Plan Climat de la CCTVI : spectacles les 22 et 23 mars, sessions de formation aux élus le 4 avril ou le 13 mai, puis formation des agents par web-conférence.
- La commission économique lance l'opération « entreprendre pour apprendre » vers les jeunes
- Décision de dissolution de l'association AREFI, les activités seront reprises par PISE
- Made in Val de Loire, salon sur les activités économiques de la Région auquel la TVI participe.

XI – QUESTIONS DIVERSES

- Projet acquisition parcelle de terrain

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une proposition, pour l'achat, par la commune, d'un terrain d'environ de 2.5 hectares, en partie boisé, qui entoure les anciens services techniques et le centre de secours. Le prix de vente proposé serait de 13 000.00 €.

Il est proposé qu'un groupe de travail se réunisse, pour étudier ce terrain dont l'accès doit se situer au niveau de la pompe de relevage du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 05 .

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 2 mai 2019 à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	
HELIOU Sabrina	Excusée, donne pouvoir à Séverine BLENET
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	excusée
TESSIER Christophe	
ABELS Grégory	
FROIN Laëtitia	excusée
PINARD Yannick	